



Le Livret d'accueil Fontenailles

ADRESSES UTILES

Présentation de Fontenailles

Carte d'identité

Nom des habitants : Fontenaillais(e) **Habitants :** 1 079 habitants

Superficie : 27.44 km² **Altitude :** Min. 92 m – Max. 130 m

Coordonnées : 48°33'21'Nord 2°57'10' Est

Région : Ile de France **Département :** Seine et Marne (77)

Canton : Nangis **Préfecture :** Melun

Communauté de Communes : La Brie Nangissienne

:

Les élus de votre région :

Président de la communauté de commune : Yannick Guillo

Président du Conseil Régional : Valérie Péresse

Président du Conseil départemental : Patrick Septiers

Conseillers Départementaux : Nolwen Le bouter et Jean Louis Thériot

Préfet : Thierry Coudert

Député de la circonscription : Jean Louis Thiériot

L'équipe municipale

Les Adjointes :

1er adjoint : **Didier Picodot**, chargé des finances et de l'administration générale.

2ème adjoint: **Patricia Sève**, chargée de la communication, des fêtes, des associations, de la jeunesse, du patrimoine et de la culture.

Les conseillers municipaux :

Philippe Lanoë, chargé des agents techniques et des petits travaux

Mme Catherine Calonec

M. Nicolas Testelin, correspondant à la défense

Mme Valérie Mentec

M. Pascal Ramet

Mme Aurélia Peeters

M. Cédric Dacquay , délégué

Mme Sira Samaké

M. Philippe Calonec

Mme Mélanie Stenvot

M. Christian Petit

Mme Martine Dejeu

Festivités :

Plusieurs dates sont à retenir :

La chasse aux œufs de Pâques

La fête de la musique et du Feu Saint Jean au mois de juin

La fête communale qui se déroule le premier week-end du mois de septembre

Le 31 octobre : Halloween

Transports :

Gare de Nangis ou de Melun : transilien.com

Fontenailles est desservie par **la ligne 47 du Seine et Marne express (réseau Procars qui relie les gares de Melun à Provins.**

Procars : 2, rue Georges Dromigny - BP132 - 77484 PROVINS Cedex - Tel 01 60 67 30 67 - Fax 01 60 67 48 13 www.procars.com

La ligne Villefermoy dessert Fontenailles et la gare de Nangis. Pour bénéficier de cette ligne et réserver votre trajet, téléphoner au 01 60 58 67 67. Réservation au plus tard la veille avant 17h00. Horaires le matin : 6h30 ou 7h26 - Le soir : 18h45 ou 19h45.

Transports scolaires :

Le collège et le lycée de Nangis sont desservis par **la ligne scolaire 46 de Procars.**

Commerces et restaurant :

La Ruche qui Dit Oui : le jeudi après-midi Salle des Associations rue Maurice Wanlin

Restaurant, bar, tabac et dépôt de pain « La Forge », route de Melun – 01 60 58 28 73

Location de la salle des loisirs : Pour tout renseignement, contactez le secrétariat de la mairie.

Tarif : 210 euros pour une journée – 320 euros le week-end.

Parc municipal : Le parc de la mairie est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 / samedi de 9h00 à 11h00.

Ordures ménagères :

Les ordures ménagères sont ramassées une fois par semaine dans la nuit du jeudi au vendredi.

La poubelle jaune (cartons...) est ramassée le jeudi tous les 15 jours.

SMETOM

ZI RD 619

77 370 Nangis

Téléphone : 01.64.00.26.45

Fax : 01.64.00.28.93

Décharge publique : il est interdit tout dépôt et décharge sauvage sur l'ensemble du territoire de la commune.

Déchetteries :

Nangis : 2 rue Ambroise Croizat 77370 Nangis - 01 64 00 26 45

Mormant : rue des Frères Lumières – 01 64 00 26 45

Vulaines -les -Provins (déchets verts uniquement)

Les commissions

Les élus siègent dans des commissions municipales. Elles sont prioritairement chargées d'étudier les dossiers à soumettre au conseil municipal.

Commissions	Elus
Finances	G. Harscoët, P. Sève, P. Lanoë, N. Testelin, V. Mentec, P. Ramet, A. Peeters, C. Dacquay et M. Dejeu
Appels d'offres	Titulaires : G. Harscoët, D. Picodot et C. Petit Suppléants : N. Testelin, P. Ramet et C. Dacquay
Travaux, Sécurité et Environnement	G. Harscoët, D. Picodot, P. Lanoë, C. Calonec, N. Testelin, P. Ramet, C. Dacquay, P. Calonec et C. Petit
Fêtes, culture, associations, jeunesse, culture et patrimoine	G. Harscoët, P. Sève, C. Calonec, P. Lanoë, N. Testelin, V. Mentec, P. Ramet, A. Peeters, P. Calonec et C. Petit
Communication	G. Harscoët, D. Picodot, P. Sève, C. Calonec, N. Testelin, V. Mentec, A. Peeters et C. Petit

Les syndicats

Les syndicats de communes sont des établissements publics de coopération intercommunale de forme associative, permettant aux communes de créer et de gérer ensemble, des activités ou des services publics.

Les syndicats	Elus
Syndicat Pédagogique de Villefermoy (SPV)	T : Ghislaine Harscoët- Pascal Ramet S : Philippe Lanoë- Didier Picodot
Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS)	T : Patricia Sève – Sira Samaké S : Philippe Lanoë– Pascal Ramet
Syndicat Des Eaux de Bailly Carrois	T : D. Picodot -C. Dacquay S : P. Ramet – P. Calonec
Syndicat Mixte Intercommunal à Vocation Multiples de la Région de Mormant (SMIVOM)	T : C. Calonec – P. Calonec S : V. Mentec et C. Petit
Syndicat des Eaux des 4 Vallées de la Brie	T : Philippe Lanoë S : Nicolas Testelin
Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM)	T : D. Picodot et P. Lanoë S : G. Harscoët
Foyer Résidence des personnes âgées— Mormant	T : A. Peeters – S. Samaké S : V. Mentec – M. Stenvot
Syndicat Mixte de l'Est Seine et Marne pour le Traitement des Ordures Ménagères (SMETOM)	T : G. Harscoët S : C. Dacquay
Délégué à la Défense	Nicolas Testelin
T : Titulaire S : Suppléant	

La vie du village

Le bruit : L'utilisation des engins à moteurs bruyants (tondeuse à gazon, tronçonneuse...) n'est autorisée que :

- du lundi au vendredi inclus de 8h00 à 20h00
- le samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00

Circulation des engins à moteurs : La circulation d'un véhicule à des régimes excessifs, qui émet des bruits gênants ou qui est non conforme (non immatriculé) est formellement interdit et passible d'une amende forfaitaire de 135 euros.

Le brûlage des déchets végétaux : Dans les zones d'habitation, le brûlage à l'air libre des déchets végétaux est interdit du 15 avril au 30 septembre.

Taille des haies : Tailler vos haies, elles ne doivent pas empiéter chez les voisins, les chemins ou sur la voie publique. (Hauteur max 2m).

Plantations

Vous avez des plantations d'arbres ou d'arbustes en bordure d'un chemin ou d'une voie communale, nous vous rappelons que vous avez l'obligation de tailler ces végétaux de façon à ne pas gêner le passage des piétons et préserver la sécurité aux lieux à risques tels que croisements, courbes ou implantations de panneaux de signalisation, radars...

Aboiements

Il est interdit de jour comme de nuit de laisser gémir, aboyer... de façon répétée ou prolongée son animal.

Déjections canines : Nous faisons appel **au civisme des propriétaires de chiens** afin de lutter contre les déjections canines dans notre village. Des sacs sont à votre disposition gratuitement en mairie.

Les Etoiles (majorettes)

Présidente : Mme Planchenault

42 rue des Fontaines

77370 Nangis 06 29 61 89 51

Le mercredi de 13h30 à 17h30 à la salle des loisirs.

Le lien de Fontenailles

Président : M. Philippe Lanoë

Hameau de l'Orme

06 15 51 98 24

Association Force Académie Briarde FAB77

Présidente : Sandrine Pourrain

Mercredi de 18h00 à 22h00

06 52 37 32 51

Centres Equestres :

L'écurie des "vignes aux bonshommes" de M. DAOUST vous propose des cours de poney et de chevaux. RD 408 Fontenailles.

La Randonnée", 1 route de Montereau à Glatigny.

Contact: 01 60 67 55 32 / <http://larandonnee.free.fr/>

Numéros utiles

Pompiers : 18

Pompier de Nangis 01 64 60 23 80

SAMU : 15

Gendarmerie Nationale Mormant : 01 64 06 90 16

Police : 17

Urgences Gaz naturel : 0 800 47 33 33

Pharmacie de garde : téléphoner à la police (17) pour connaître la pharmacie de garde.

En cas d'urgences médicales, il faut appeler le 15, (SAMU).

La Mairie



Adresse : 63 rue de Maurice Wanlin 77370 Fontenailles

Site internet : mairiefontenailles.fr Tel: 01.64.08.40.17

Astreinte : 06 08 05 01 47 Fax: 01.64.08.43.42

Horaires d'ouverture au public

Accueil en mairie: Sans rendez vous

	MATIN	APRES MIDI
LUNDI		15H30 à 17H30
MARDI	9H00 à 11H00	
MERCREDI		15H30 à 17H30
JEUDI	9H00 à 11H00	
VENDREDI		15H30 à 17H30

Permanence des élus : Samedi de 9h00 à 11h00

Si vous souhaitez prendre un rendez-vous, appelez la mairie et nous vous contacterons afin d'établir une date de rencontre.

Agence postale : Selon les horaires d'ouverture de la mairie.

Tél : 01 60 52 66 35

L'équipe administrative

Secrétaire de mairie : Muriel Ysembert

Agent d'accueil : Myriam Demont

L'équipe technique

Frédéric Bonin et Régis Dubecq

L'équipe du périscolaire

Séverine Faber

Véronique Mulier

Martine Thomas

Farah Wadaane

Françoise Merlin

Muriel Yvonnet



LES ASSOCIATIONS FONTENAILLAISES

Association « La Randonnée »

Président : M. Belloc
1 route de Montereau
77370 Fontenailles
01 60 67 55 32

Association « Virevolte » danse folklorique

Présidente : Mme Guieze Joëlle
76 rue Principale
77370 Fontenailles
01 64 08 43 77

Association Ti Moun

Présidente : Mme Valérie Bajazet
06 10 56 49 98

Association Gymnastique volontaire

Présidente : Mme Jourdan Valérie
161 rue Maurice Wanlin
77370 Fontenailles
06 17 23 05 17
Gymnastique : les lundis et jeudis de 19h à 20h à la salle des loisirs.
Gymnastique douce : le mardi de matin

Les Etoiles (majorettes)

Présidente : Mme Planchenault

Le Scolaire et le périscolaire



Assistantes maternelles



Mme Caroline BENEUT - 17 Route de Montereau – 06 48 34 67 42

Mme Sylvie BOURGE – 286 Ferme de Grignon – 01 60 67 53 38

Mme Marie-Claire BRAUD – 127 rue des Charmilles – 01 64 08 42 76

Mme Hélène DUMAS – 57 rue de l'église – 06 70 64 51 92

Mme Bernadette JEUDY – 150 rue de la mare aux canes – 01 60 67 57 80 – 06 37

53 81 90

Mme Zabida MADRANE – 60 rue de la Flache – 06 43 54 43 41

Le RAM (Relais des Assistantes Maternelles) se réunit le vendredi de 9h30 à 11h00 à la salle des associations

Ecole Fontenailles : 176 rue Maurice Wanlin - Tél : 01 64 08 46 87

Directrice : Mme Pliot

Ecole Saint-Ouen en Brie : rue Brise Mur – Tél : 01 64 08 44 76

Directrice : Mme Kokinopoulos

Ecole la Chapelle Rablais : rue de la mare aux canes

Tél : 01 60 67 55 14 Directrice : Mme Bollanger

Syndicat Pédagogique de Villefermoy (SPV) : rue Brise Mur Saint Ouen en brie – Tél : 01 60 67 50 29

Cantine : C'est le SPV qui est en charge de la cantine. Le tarif est de 4.25€ par repas.

Regroupement Pédagogique de Villefermoy :

<http://www.rpivillefermoy.ac-creteil.fr/>

Périscolaire : La garderie est ouverte de 7h00 à 8h30le matin et de 16h30 à 19h le soir. – Tél : 01 64 60 90 11

Les tarifs : 1.50 euros le matin - 1.50 euros le soir de 16h32 à 17h30 et 0.50 euros toutes les 30 mn à partir de 17h30.

Accueil de loisirs : le mercredi et les vacances scolaires : Renseignements auprès de la Brie Nangissienne au 01 64 01 40 12 - alsh@brienangissienne.fr

Accueil de loisirs de Fontenailles : 01 64 60 90 11

Informations diverses

Bibliothèque : Le jeudi de 9h à 10h45, 95 rue Maurice Wanlin.

Le collège de rattachement de la commune de Fontenailles est le Collège René Barthélémy, mail Couperin, 77370 Nangis

Tél : 01 64 08 04 02

Piscines :

Grandpuits : 01 64 08 07 10

Nangis : 01 64 60 52 10

Centre Social Nangis Lude :

Fontenailles : 95 rue Maurice Wanlin

Tél : 09 53 87 99 05

Espace France Services : 95 rue Maurice Wanlin – 09 53 57 99 05

Les services de la Communauté de communes – La Brie Nangissienne

Les services de la Brie Nangissienne :

28 place Dupont- Perrot - 77370 Nangis - Tél : 01 64 01 13 82

Mail : contact@brienangissienne.fr - **Site** : www.brienangissienne.fr

RAM : 01 60 58 13 41 - ram@brienangissienne.fr

Proxi'bus: 01 60 58 67 67 - tad@procars.com*

Accueil de loisirs : 01 64 01 40 12 - alsh@brienangissienne.fr

Multisports : 01 64 01 40 14 - multisports@brienangissienne.fr

SPANC : 01 64 01 40 10 - spanc@brienangissienne.fr.

Le Centre Communal d'Action sociale (CCAS)

« Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public communal géré par un Conseil d'Administration (CA) présidé par le Maire et composé à part égale, de 7 membres élus représentants du Conseil Municipal et de 7 membres nommés par le Maire.

Le CCAS est une structure de proximité qui met en place la politique sociale de la commune.

Elle a pour mission d'accueillir, d'informer, d'instruire des demandes d'aides sociales légales et facultatives, d'orienter vers les structures compétentes. Elle anime aussi des activités sociales pérennes et/ou ponctuelles dans le but de lutter contre toutes formes d'exclusion, de favoriser le lien social et de rechercher les réponses les plus pertinentes aux besoins exprimés par la population.

Les administrateurs du CCAS sont soumis au respect du secret professionnel s'agissant des informations nominatives dont ils ont connaissance dans l'exercice de leurs fonctions. »

Adresse : 63 rue de Maurice Wanlin 77370 Fontenailles

Tél : 01 64 08 40 17 - Mail : mairie.fontenailles@wanadoo.fr